

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi treize novembre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Jeffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Josette **BELLOQ** (procuration Jannick **MORA**), Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Marouane **ACHRIT** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Céline **BOUTE** (procuration Grégoric **FAUCON**), Gemma **VERSCHUUR** (procuration Jeffrey **RUIZ**), Levent **OZKAN** (procuration Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

N° 2020/13.11/08

**PERSONNEL MUNICIPAL : MAINTIEN DANS L'EMPLOI
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

Monsieur Jean-Claude FEUGAS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Jannick MORA, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Il s'agit de délibérer sur l'attribution d'une aide financière à deux agents reconnus en qualité de travailleur handicapé, pour l'achat de prothèses auditives.

Cette participation financière est versée à titre exceptionnel sur l'année 2020, afin d'aider les agents dans l'achat de ce type d'équipements onéreux et permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de travail.

Avis favorable de la commission affaires générales du 12 novembre 2020.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88-1 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant qu'il y a lieu de permettre à deux agents, malentendantes, de poursuivre leurs activités professionnelles dans de bonnes conditions ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'attribuer pour l'année 2020, à titre exceptionnel, une aide financière à deux agents reconnus en qualité de travailleur handicapé, pour l'achat de prothèses auditives et ce dans le cadre de leur maintien dans l'emploi.

Article 2 :

que le montant de l'aide ne pourra pas dépasser 1.235 € pour chaque agent sur présentation des justificatifs.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 novembre 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**